

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 24 avril 2008 – Convocation du 17 avril 2008

Compte rendu affiché le 2 mai 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme BROSSARD, Mme GOYON-GUILLAUME, M. VALETTE, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. RODRIGUEZ, M. CLARET par M. CHRETIN, Mme MARMONIER par Mme GLATARD, M. GOJON par M. BUFFARD, M. MACHURAT par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Hôpital Intercommunal : Foncier – Changement d'acquéreur

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du futur hôpital intercommunal de Neuville-Fontaines.

Cette mesure a été prise l'an dernier afin de ne pas retarder les opérations permettant aux institutions publiques de disposer de la maîtrise foncière des terrains nécessaires à l'opération.

Compte tenu de l'avancement actuel de la procédure, notamment de la mise à l'enquête publique visant à établir la pertinence de la déclaration d'utilité publique et de la mise en conformité du PLU, il est proposé de remplacer la commune par l'hôpital dans les démarches déjà entreprises.

L'hôpital intercommunal, établissement public administratif, dispose en effet des mêmes compétences qu'une commune pour pouvoir obtenir la propriété des terrains nécessaires dans le cadre d'une opération d'intérêt général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération en date du 22 novembre 2007,
- Considérant l'état d'avancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et de mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme,
- **Décide que l'hôpital intercommunal de Neuville-Fontaines se substituera aux opérations actuellement en cours en vue de l'obtention de la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la création du futur établissement,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 avril 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/04/2008
- Publication ou affichage le 29/04/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 29 avril 2008
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.